

Étapes de l'autorisation d'urbanisme

SUITE A SA DELIVRANCE PAR LE MAIRE

TRANSMISSION DE L'ACTE AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

 sous 15 jours

ANALYSE PAR LES CONSULTANTS JURIDIQUES

au regard de l'ensemble des règles en vigueur : PLU, carte communale, RNU, PPRI, PPRif, PAC, code de l'urbanisme, RDDECI...

RECOURS GRACIEUX AUPRÈS DU MAIRE

 sous 2 mois suivant la réception de l'acte au CL

si l'autorisation est non conforme à la réglementation, un recours gracieux est proposé à la signature de l'autorité compétente (SG ou sous-préfet d'arrondissement).

REPONSE DU MAIRE AUPRÈS DU SG OU DU SOUS-PREFET

 sous 2 mois suivant la réception du recours gracieux

retrait de l'autorisation,
ou
transmission des éléments en réponse au recours gracieux.

RECOURS CONTENTIEUX AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

 sous 2 mois suivant la réception de la réponse du maire ou la fin du délai de réponse au recours gracieux.

si la réponse du maire ne répond pas au(x) motif(s) du recours gracieux, un recours contentieux est proposé à la signature de la préfète.

SUIVI DU CONTENTIEUX AUPRÈS DU TRIBUNAL ADM. OU COUR ADM. D'APPEL

des mémoires en réponse sont proposés à la signature de la préfète tout au long de la procédure.



ARCHIVAGE

autorisation conforme à la règle - retrait du maire - classement en opportunité

SERVICE JURIDIQUE

Contrôle
de légalité

